



Genève, le 30 août 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Séance extraordinaire du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat s'est réuni ce soir sous la présidence de M. Antonio Hodgers, vice-président.

Il a pris connaissance de la demande d'autorisation de poursuivre M. Pierre Maudet, dont le Ministère Public a saisi ce jour le Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat a également pris acte du souhait de M. Maudet d'être levé de l'immunité, ce de manière rapide.

Au regard de ces échéances, le Conseil d'Etat n'entend pas prendre de décision précipitée.

Aucune autre communication ne sera faite à ce stade.